

N/REF : 12/12/2025 16H31 C:000039 I:00098
V/REF : AC/C36869
V/Email reçu le Vendredi 12/12/2025 à 16H31

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JPR
IMMEUBLE : JACQUES PREVERT -JPR
3 A 9, RUE HENRI SELLIER
.
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 14 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 3 RUE HENRI SELLIER - M LAY FUTA 07 49 87 62 71
LOGEMENT N° 019738 TYPE 3, PORTE 9738

M. ET MME MONNIER - 1ER ÉTAGE, PORTE 9735 (TEL PORTABLE : 0609779004

MME CORMIER 0675692602

JPR-01-03, LE JACQUES PREVERT, LOGEMENT N° 019732 TYPE 3, PORTE 9732

MOTIF : RÉPARATION DE FUITE DANS LE LOGEMENT 019738

Donneur d'ordre : Mme A THEBERT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONTROLE DES ALIMENTATIONS D'EAU
CONSTAT : FUITE SUR RÉSEAU EF DANS LE LOGEMENT DE MR FATY
PRÉCONISATION : REFAIRE LES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EAU CHAUDE ET EAU
FROID DU LOGEMENT EN PARTANT DU COMPTEUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
TRAVAUX DE PASSAGE EN APPARENT PLANIFIÉS DU 22/12 AU 29/12

INTERVENTION DU 19/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PERCEMENT DE DEUX TROUS
DÉMONTAGE MEUBLE SOUS EVIER
MISE EN PLACE DE PRODUIT AFIN D'ÉLIMINER LES CAFARDS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 22/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

PASSAGE TUBE EN COFFRE ET SOUS BAIGNOIRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 23/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PASSAGE EF ET ECS EN APPARENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 24/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE CALORIFUGAGE
REBOUCHAGE DES TROUS
REMISE EN PLACE DU TABLIER DE BAIGNOIRE
DÉCOUPE DES CUIVRES ET RECOLLAGE DE LA TAPISSERIE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DE TOUTE L'INSTALLATION
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ DE TOUTE L'INSTALLATION
FIN DE CHNATIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MB AB Email envoyé le 09/01/26 a 17H42 M. R. STEPHANT
MG LCOMPTER Email envoyé le 26/12/25 a 12H30 Mme A THEBERT
AT LCOMPTER Email envoyé le 24/12/25 a 10H27 Mme A THEBERT
AT LCOMPTER Email envoyé le 19/12/25 a 13H55 Mme A THEBERT
MG LCOMPTER Email envoyé le 15/12/25 a 11H20 Mme A THEBERT
12/12 MSG LAISSÉ
Suite a donner : OUI. Le 19/12/2025 a 12:46
Suite a donner : OUI. Le 19/12/2025 a 12:46
Suite a donner : OUI. Le 22/12/2025 a 23:30
Suite a donner : OUI. Le 23/12/2025 a 23:28

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00		100,00
30,00	PBL003-FP.Tuyau./remise en état calor/ml	6	75,00		2250,00
40,00	PBL004-FP.Tuyau./remise sans calorif/ml	6	55,00		2200,00
1,00	PBL182-Dép./Remontag.meuble sous évier	10	180,00		180,00
5,00	PBL020-Pass.tuyau.en appara.(perc./reb.)	10	60,00		300,00
2,00	MOE001-H(s) Traitement cafards 19/12	10	50,00		100,00
TOTAL H.T.					5130,00
T.V.A. a 10,00%					513,00
TOTAL T.T.C.En EURO					5643,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.